

PROCES-VERBAL
SEANCE DE L'INTER-COMITE LULLY-PARC I,IIa,IIb,IIc
le 7 février 2002

Présents :

- Les 4 administrateurs : M.Flückiger, M.Bastianelli, Mme Thompson, Mme Kurer
- Invité, le comité technique : M.Jaquier, M.Balmer, M.Degen,M.Fichtner

1. Assurance bâtiment collective : Incendies, bris de glaces, RC-croisé

Monsieur Bandelier de LRM a été convié à cette séance pour remettre une nouvelle offre de la ZÜRICH (N°12.752.090 - 3.Variante du 6.02.02) et discuter les dernières mises au point.
Voir explications détaillées du CT en annexe.

2. Projet de lettre de M.Bastianelli à sa voisine Mme Favre

La lettre traite le problème d'accès au jardin de Mme Favre à partir de l'entrée des garages de Lully-Parc. Dans l'ensemble ce projet est accepté mais de petites modifications devraient être apportées par M.Bastianelli pour bien préciser que l'accès est exceptionnellement autorisé par Lully-Parc pour l'évacuation des déchets du jardin de Mme Favre (2 à 3 fois par an) mais ne peut en aucun cas constituer à la longue « un droit de passage ».

M.Bastianelli s'engage à rédiger maintenant rapidement cette lettre (au nom de la communauté de copropriétaires Lully I,IIa,IIb,IIc) et à la soumettre pour signatures aux 4 administrateurs.

3. Retards de paiements des copropriétés au comptable M.Anderson

M.Anderson fait remarquer que certaines copropriétés (leurs trésoriers) sont souvent en retard pour les paiements de leur quote-part.

Les administrateurs sont priés de remédier à cette mauvaise habitude.

4. Infiltration de l'eau de pluie dans les garages du sous-sol

Il a été constaté que cette infiltration se produit encore à certains endroits et en petites quantités devant les boxes (Bertrand, Balmer, Perroud) et même à l'intérieur (Mme Thompson).

Lors d'une inspection par le CT le 11.02.2002 ce fait a été vérifié à l'extérieur des boxes. Le box de Mme Thompson n'a pas été accessible. Il s'agit d'infiltrations minimales.

Ces problèmes doivent être observés à l'avenir par temps de fortes pluies et être signalés aux membres du CT.

5. Crottes de chats

Après une période d'amélioration, des crottes de chats ont été à nouveau constatées devant les portes de garages.

Les propriétaires de chats ne semblent pas être très vigilants et sont priés de s'en occuper.

D'autre part, nous indiquons une « méthode italienne » pour éloigner les chats des garages :

Il faut placer à côté de chaque porte de garage une bouteille en plastique blanc remplie à moitié d'eau. Affaire à suivre !

6. Enlèvement des vélos sans plaque

Avant le dernier débarras des pièces encombrantes (déc.2001) les propriétaires des vélos sans plaque (déposés dans les sous-sols) ont été priés de les évacuer.

Aucune réaction de ces propriétaires n'a été constatée et un membre du Comité Technique s'est chargé de les enlever et de les porter dans la décharge officielle.

Les Administrateurs sont priés de mieux mobiliser et responsabiliser les copropriétaires. Le comité technique n'a pas la fonction de conciergerie.

7. Nettoyage des canalisations eaux usées

Il a été décidé d'effectuer un nettoyage uniquement en 2003 si un contrôle des regards s'avère positif. Ce contrôle a été réalisé par le CT le 11.02.2002. Tous les fonds des regards étaient relativement propres. L'intervention de nettoyage est donc prévue pour 2003.

K.Fichtner, secrétaire.

Distribution aux membres IC et CT

La distribution de ce PV à tous les copropriétaires est la tâche des administrateurs.